



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/200 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LE FINANCEMENT D'OPERATIONS AU BENEFICE
DES SERVICES DES FORESTIERS SAPEURS DE LA DIRECTION DE LA FORET
ET DE LA PREVENTION DES INCENDIES**

**CHÌ APPROVA U FINANZAMENTU D'UPERAZIONI A PRO DI I SERVIZII
DI ZAPPADORI FURESTAGHJI DI A DIREZIONE DI A FURESTA
E DI A PRIVENZIONE DI L'INCENDII**

REUNION DU 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix sept décembre, la commission permanente, convoquée le 7 décembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, François ORLANDI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Romain COLONNA
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Nadine NIVAGGIONI à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Petr'Antone TOMASI

ETAIT ABSENT : M.

Pierre POLI

LA COMMISSION PERMANENTE

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

VU la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 19/366 AC en date du 24 octobre 2019, approuvant le financement d'opérations au bénéfice des services des forestiers-sapeurs de la Direction de la Prévention des Incendies,
- VU** la délibération n° 20/127 AC de l'Assemblée de Corse du 24 septembre 2020 approuvant la prorogation de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 20/001 CP de la Commission Permanente du 6 mai 2020 décidant du régime dérogatoire d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avoir accepté à la majorité, de délibérer sur ce rapport selon la procédure d'urgence dans des délais abrégés, (11 voix POUR : les représentants des groupes « Femu a Corsica » (4), « Corsica Libera » (4), « Partitu di a Nazione Corsa » (1), « Andà per Dumane » (1) et « La Corse dans la République » (1) , 2 voix CONTRE : les représentants du groupe « Per l'Avvene »),

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (13) : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI, Jean-Guy TALAMONI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le programme modifié d'actions de prévention des incendies, leurs montants prévisionnels et plans de financement, tels que présentés sous forme

de tableaux.

ARTICLE 2 :

La délibération initiale susvisée n° 19/366 AC de l'Assemblée de Corse en date du 24 octobre 2019 reste inchangée dans l'ensemble de ses autres dispositions.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes à intervenir pour la mobilisation des aides financières et le lancement des procédures de consultation des entreprises.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AJACCIO, le 17 décembre 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 17 DÉCEMBRE 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**FINANZAMENTU D'UPERAZIONI A PRO DI I SERVIZII DI
ZAPPADORI FURESTAGHJI DI A DIREZZIONE DI A
FURESTA E DI A PRIVENZIONE DI L'INCENDII**

**FINANCEMENT D'OPERATIONS AU BENEFICE DES
SERVICES DES FORESTIERS SAPEURS DE LA DIRECTION
DE LA FORET ET DE LA PREVENTION DES INCENDIES**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Par délibération en date du 24 octobre 2019, approuvant le financement d'opérations au bénéfice des forestiers sapeurs de la Direction de la Forêt et de la Prévention des Incendies, notre assemblée a approuvé le programme d'actions de prévention des incendies, matérialisé pour l'année 2020, avec leurs montants prévisionnels et plans de financement respectifs.

Il y a lieu cependant de modifier le tableau portant recensement du matériel à acquérir, aussi bien en Cismonte qu'en Pumonti, tel qu'il vous était présenté alors et dont voici la teneur.

TERRITOIRE	Opérations	Montant HT	Montant TTC
CISMONTE	Acquisition d'une mini chargeuse compacte - FORSAP	83 400 €	100 080 €
	Acquisition de 4 broyeurs de rémanents de chantiers manuels - FORSAP 2B	116 700 €	140 040 €
	Acquisition de matériel de transmission (Antares) - FORSAP	20 900 €	25 080 €
	Acquisition de trois (3) véhicules de surveillance armée - FORSAP 2B	101 700 €	122 040 €
	Acquisition d'un girobroyeur (type Chaptrack) - FORSAP 2B	280 000 €	336 000 €
	Brûlage dirigé - FORSAP	60 000 €	60 000 €
Total CISMONTE		662 700 €	783 240 €
PUMONTE	Acquisition de 13 tronçonneuses électriques	8 400 €	10 080 €
	Acquisition de 5 véhicules de transport	162 500 €	195 000 €
	Acquisition d'un boteur	275 000 €	330 000 €
Total PUMONTI		445 900 €	535 080 €
Total général		1 108 600 €	1 318 320 €

Il vous est ainsi demandé, in fine du tableau, de substituer les données techniques d'acquisition suivantes :

- Au lieu d'un boteur, il convient d'envisager l'achat d'un automoteur sur chenille dont le montant HT s'élève à 227.033 €, ce qui correspond à 272.440 € TTC ; le reste étant identique. Ce changement se justifie pour des raisons de meilleure utilisation mécanique sur le terrain, d'un engin par rapport à l'autre, ce qui correspond aux vœux exprimés par les forestiers sapeurs.

Le nouveau tableau modificatif est le suivant :

TERRITOIRE	Opérations	Montant HT en €	Montant TTC en €
CISMONTE	Acquisition d'une mini chargeuse compacte - FORSAP	83 400 €	100 080 €
	Acquisition de 4 broyeurs de rémanents de chantiers manuels - FORSAP 2B	116 700 €	140 040 €
	Acquisition de matériel de transmission (Antares) - FORSAP	20 900 €	25 080 €
	Acquisition de trois (3) véhicules de surveillance armée - FORSAP 2B	101 700 €	122 040 €
	Acquisition d'un girobroyeur (type Chaptrack) - FORSAP 2B	280 000 €	336 000 €
	Brûlage dirigé - FORSAP	60 000 €	60 000 €
Total CISMONTE		662 700 €	783 240 €
PUMONTE	Acquisition de 13 tronçonneuses électriques	8 400 €	10 080 €
	Acquisition de 5 véhicules de transport	162 500 €	195 000 €
	Acquisition d'un automoteur sur chenille	227 033 €	242 440 €
Total PUMONTI		397 933 €	477 520 €
Total général		1 060 633 €	1 260 760 €

Par ailleurs, la modification requise entraîne un réajustement du plan de financement des matériels choisis. Le tableau initial, élaboré en 2019, se présente comme suit :

Territoire	Opérations	Montant HT	Montant TTC en €	CFM 2019	FEADER	Autofinancement CDC en €
	Acquisition d'une mini chargeuse compacte -	83 400	100 080	25 020	41 700	33 360

CISMONTE	FORSAP					
	Acquisition de 4 broyeurs de rémanents de chantiers manuels - FORSAP 2B	116 700	140 040	35 010	58 350	46 680
	Acquisition de matériel de transmission (Antares) - FORSAP	20 900	25 080	16 720		8 360
	Acquisition de trois (3) véhicules de surveillance armée - FORSAP 2B	101 700	122 040	81 360		40 680
	Acquisition d'un girobroyeur (type Chaptrack) - FORSAP 2B	280 000	336 000	84 000	140 000	112 000
	Brûlage dirigé - FORSAP	60 000	60 000	24 000		36 000
Total CISMONTE		662 700	783 240 €	266 110	240 050	277 080
PUMONTE	Acquisition d'un boteur	275 000	330 000	82 500	82 500	165 000
	Acquisition de 13 tronçonneuses électriques	8 400	10 080	6 720		3 360 €
	Acquisition de 5 véhicules de transport	162 500	195 000	48 750	48 750	97 500
Total PUMONTE		445 900	535 080	137 970	131 250	265 860
		1 108 600	1 318 320	404 080	371 300	542 940

Veillez trouver ci-après, à votre attention, le nouveau support synoptique.

Territoire	Opérations	Montant HT en €	Montant TTC en €	CFM 2019	FEADER	Autofinancement CDC en €
	Acquisition d'une mini chargeuse compacte - FORSAP	83 400	100 080	25 020	41 700	33 360

CISMONTE	Acquisition de 4 broyeurs de rémanents de chantiers manuels - FORSAP 2B	116 700	140 040	35 010	58 350	46 680
	Acquisition de matériel de transmission (Antares) - FORSAP	20 900	25 080	16 720		8 360
	Acquisition de trois (3) véhicules de surveillance armée - FORSAP 2B	101 700	122 040	81 360		40 680
	Acquisition d'un girobroyeur (type Chaptrack) - FORSAP 2B	280 000	336 000	84 000	140 000	112 000
	Brûlage dirigé - FORSAP	60 000	60 000	24 000		36 000
Total CISMONTE		662 700	783 240	266 110	240 050	277 080
PUMONTE	Acquisition d'un automoteur sur chenille	227 033	272 440	68 109	68 109,90	136 220,20
	Acquisition de 13 tronçonneuses électriques	8 400	10 080	6 720		3 360 €
	Acquisition de 5 véhicules de transport	162 500	195 000	48 750	48 750	97 500
Total PUMONTE		397 933	477 520	123 579,90	116 859,90	237 080,20
		1 060 633	1 260 760	389 689,90	356 909,90	514 160,20

En conséquence, I vous est proposé d'approuver les deux tableaux réactualisés afin d'obtenir, dans les meilleurs délais, les subventions qui y sont mentionnées (CFM et FEADER), une fois livrés les matériels souhaités.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.